

1. Identificateurs produit

1.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

N° de l'article (producteur/fournisseur): 203.5520.0
Identification de la substance ou du mélange Wegvlek

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usages déconseillés

Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

B clean
Opitterkiezel 152 a
3960 Bree
Téléphone: +32-(0)497-392653
E-mail: ivo.janssen@telenet.be
Inernet: www.2bclean.be

Service responsable de l'information:

Labor +32-(0)497-392653
E-mail (personne compétente) ivo.janssen@telenet.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Eye Irrit. 2 / H319 Graves dommages et/ou irritations oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive CE1999/45.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

À conserver hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

Non applicable.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Non applicable.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

- 2 À conserver hors de portée des enfants.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Contient: Non applicable.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux
 Non applicable.

 2.3. **Autres dangers**
3. Composition / informations sur les composants

 3.1. **Substances** Non applicable.

 3.2. **Mélanges**
Description du produit / spécification chimique
Description Détergent, alcalin

Composants dangereux
Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Pds %	Remarque
N°CAS	Désignation chimique		
Numéro d'identification UE	Classification:		
203-905-0	01-2119475108-36		
111-76-2	2-butoxyéthanol	1 - 2,5	
603-014-00-0	R20/21/22 / Xi; R36/38		
61827-42-7	FETTALKOHOLETHOXYLAT /POLYMER Xn; R22 / Xi; R41	0,5 - 1	

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Pds %	Remarque
N°CAS	Désignation chimique		
Numéro d'identification UE	Classification:		
203-905-0	01-2119475108-36		
111-76-2	2-butoxyéthanol	1 - 2,5	
603-014-00-0	Xn; R20/21/22 / Xi; R36/38		
61827-42-7	FETTALKOHOLETHOXYLAT /POLYMER Xn; R22 / Xi; R41	0,5 - 1	

Indications diverses

Texte clair des phrases R: voir sous section 16.
 Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

Composants dangereux
Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Pds %	Ingrédient (Désignation)
< 5 %	EDTA (tetra) Natriumsalz
< 5 %	nichtionische Tenside
	parfums

4. Premiers secours

 4.1. **Description des premiers secours**
Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Liquides non combustibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles.

5.3. Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter des vêtements de travail appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions de manipulation****Protection contre l'incendie et les explosions:**

Liquides non combustibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail:**

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N° CE 203-905-0 / n° CAS 111-76-2

VLA, VME: 49 mg/m³; 10 ppm

VLA, VLE: 246 mg/m³; 50 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N° CE 203-905-0 / n° CAS 111-76-2

DNEL aigu dermique, court terme (local), Employés: 89 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Employés: 89 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (local), Employés: 75 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 75 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 246 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 663 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 98 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur: 13,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 3,2 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu dermique, court terme (local), Consommateur: 44,5 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Consommateur: 44,5 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 38 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 123 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 426 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 49 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 49 mg/m³

PNEC:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N° CE 203-905-0 // n° CAS 111-76-2

PNEC eaux, eau douce: 8,8 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,88 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 34,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 3,46 mg/kg

PNEC, Terre: 2,8 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 463 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Contrôle de l'exposition professionnelle**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile) / NBR (Caoutchouc nitrile). Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: modèles de gants recommandés DIN EN 374 Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées.

Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect:****État**

liquide

Couleur

cf. étiquette

Odeur

caractéristique

Données de sécurité**Unité****Méthode****Point éclair:**

> 100 °C

DIN 53213

Densité à 20 °C:1,01 g/cm³**Solubilité dans l'eau (g/L):**

complètement miscible

pH à °C:20

12,50

Viscosité à °C:20

100 mPa·s

9.2. Autres informations:

Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. Matières à éviter

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune/aucun.

11. Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

2-butoxyéthanol

par voie orale, DL50, Rat: > 300 mg/kg

dermique, DL50, Lapin: > 1000 mg/kg

par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: > 10 mg/L (4 h)

par voie orale, DL50, Cochon d'Inde: 1414 mg/kg

par inhalation (vapeurs), LCO: > 3,1 mg/L (1 h)

dermique, DL50, Cochon d'Inde: > 2000 mg/kg

Méthode: OECD 402

Effet irritant et caustique

2-butoxyéthanol
Peau, Lapin (4 h)
Méthode: OCDE 405

Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.

Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

12. Informations écologiques

Appréciation générale

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

2-butoxyéthanol

Toxicité pour le poisson, CL50, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): > 100 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 1550 mg/L (48 h)

Méthode: OECD 202

Toxicité pour les algues, ErC50, *Desmodesmus subspicatus*.: > 100 mg/L

Toxicité pour le poisson, CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 1474 mg/L (96 h)

Algues, EC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 1840 mg/L (72 h)

Méthode: OECD 201

Toxicité bactérielle, ECO, *Pseudomonas putida*: 700 mg/L (16 h)

Long terme Écotoxicité

2-butoxyéthanol

Toxicité pour le poisson, NOEL(C);, *Brachydanio rerio*: > 100 mg/L (21 d)

Toxicité pour la daphnia, NOEL(C);, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 100 mg/L (21 d)

Méthode: OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Boue activée, Traitement biologique aérobie: 90 % (28 d); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OECD 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,81; évaluation Faible

Méthode: OECD 107

Bioaccumulation; D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée / Produit****Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

200130 détergents autres que ceux visés à la rubrique 200129

Conditionnement**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport

14.1. **Numéro ONU** non applicable

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** non applicable

14.4. **Groupe d'emballage** non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Marine polluant non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8.

Indications diverses**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**Indications diverses:**

Pas de combustion auto-entretenu: 0

14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

15. Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlementations EU

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2: 13

Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369: 424

Directives nationales
Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations

Réserve acide/alcalique (capacité tampon pour mélanges avec d'extrêmes valeurs en pH)

Malgré un pH extrême, le mélange ne doit pas être classé comme corrosif.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE N°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
203-905-0 111-76-2	2-butoxyéthanol 01-2119475108-36	

16. Autres informations
Teneur des phrases R et H (numéro et texte intégral):

Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2 / H319	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 / H318	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque des lésions oculaires graves.
Xn; R20/21/22	Nocif	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Xi; R36/38	Irritant	Irritant pour les yeux et la peau.
Xn; R22	Nocif	Nocif en cas d'ingestion.
Xi; R41	Irritant	Risque de lésions oculaires graves.

Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 À conserver hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient:

Non applicable.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Non applicable